

1 La société d'ordres

Il faut qu'il y ait de l'Ordre en toutes choses. [...] Car nous ne pourrions pas vivre ensemble en égalité de condition, mais il faut par nécessité que les uns commandent, et que les autres obéissent. Ceux qui commandent ont plusieurs ordres, rangs ou degrés : les souverains seigneurs commandent à tous ceux de leur État, adressant leur commandement aux grands, les grands aux médiocres, les médiocres aux petits et les petits au peuple. Et le peuple, qui obéit à tous ceux-là, est encore séparé en plusieurs ordres et rangs, afin que pour chacun [d'eux], il y ait des supérieurs [...]. Ainsi

par le moyen de ces divisions et subdivisions multipliées, il se fait de plusieurs ordres un ordre général, et de plusieurs états un État bien ordonné, auquel il y a une bonne harmonie et consonance, et une correspondance et rapport du plus bas au plus haut. [...]

Les uns sont dédiés particulièrement au service de Dieu; les autres à conserver l'État par les armes; les autres à le nourrir et maintenir par les exercices de la paix. Ce sont nos trois ordres ou états généraux de France, le clergé, la noblesse et le tiers état. Mais chacun de ces trois ordres est encore subdivisé en degrés subordonnés, ou ordres subalternes, à l'exemple de la hiérarchie céleste.

Charles Loyseau,
Traité des ordres et simples dignités, 1613.

2 Le jardin des Tuileries à la fin du XVIII^e siècle

La baronne d'Oberkirch (1754-1803), une noble alsacienne, décrit le jardin des Tuileries, aménagé au XVI^e siècle, puis ouvert au public au XVII^e siècle.

Après l'Opéra, nous allâmes aux Tuileries, la promenade à la mode. Comme les Parisiens font tout par caprice, ils ont adopté une allée de ce jardin et ne mettent pas le pied dans les autres. On s'y étouffe, on s'y battraît presque. Les boutons des habits des hommes emportent les blondes¹ des mantelets², les falbalas³ sont déchirés par les poignées des épées, et les garnitures de point⁴ restent quelquefois tout entières au bout d'un fourreau. Du reste, les gentilshommes commençaient à aller partout sans armes et à ne porter l'épée que lorsqu'ils s'habillent. [...]. Et voilà une institution perdue, voilà une habitude séculaire de la noblesse française jetée aux orties. [...] Il y avait, dit-on, aux Tuileries, quelques femmes entretenues; elles sont moins faciles à reconnaître au premier coup d'œil que je ne pensais, et s'habillent décemment pour se donner l'air d'honnêtes bourgeoises.

Mémoires de la baronne d'Oberkirch, 1869.

1. Dentelles.

2. Vêtements couvrant les épaules et les bras des femmes.

3. Bandes de tissus plissés ornant le bas des robes.

4. Rubans et autres ornements en dentelle.

4 Le faubourg Saint-Marcel

Un faubourg est à l'origine un quartier « fors » le bourg, c'est-à-dire en-dehors des murailles de la ville. Avec l'extension de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles, les faubourgs ont été peu à peu intégrés à la ville.

C'est le quartier où habite la populace de Paris, la plus pauvre, la plus remuante et la plus indisciplinable. Il y a plus d'argent dans une seule maison du faubourg Saint-Honoré, que dans tout le faubourg Saint-Marcel, ou Saint-Marceau, pris collectivement. C'est dans ces habitations éloignées du mouvement central de la ville, que se cachent les hommes ruinés, les misanthropes, les alchimistes, les maniaques, les rentiers bornés, et aussi quelques sages studieux, qui cherchent réellement la solitude, et qui veulent vivre absolument ignorés et séparés des quartiers bruyants des spectacles. Jamais personne n'ira les chercher à cette extrémité de la ville : si l'on fait un voyage dans ce pays-là, c'est par curiosité; rien ne vous y appelle; il n'y a pas un seul monument à y voir; c'est un peuple qui n'a aucun rapport avec les Parisiens, habitants polis des bords de la Seine. [...]

Une famille entière occupe une seule chambre, où l'on voit les quatre murailles, où les grabats¹ sont sans rideaux, où les ustensiles de cuisine roulent avec les vases de nuit. Les meubles en totalité ne valent pas vingt écus; et tous les trois mois les habitants changent de trou, parce qu'on les chasse faute de paiement du loyer. Ils errent ainsi, et promènent leurs misérables meubles d'asile en asile. On ne voit point de souliers dans ces demeures; on n'entend le long des escaliers que le bruit des sabots. Les enfants y sont nus et couchent pêle-mêle.

Louis-Sébastien Mercier, Tableau de Paris, 1781.

3 La noblesse et le commerce

L'attention que nous avons toujours eue pour faire fleurir le commerce dans notre royaume nous ayant fait connaître l'avantage que l'État retire de l'application de ceux de nos sujets qui se sont attachés avec honneur au négoce, nous avons toujours regardé le commerce en gros comme une profession honorable et qui n'oblige à rien qui ne puisse raisonnablement compatir¹ avec la noblesse [...]. À ces causes [...], nous voulons et nous plaît :

1. Que tous nos sujets nobles par extraction, par charges ou autrement, excepté ceux qui sont actuellement revêtus de charges de magistrature, puissent faire librement toute sorte de commerce en gros, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume, pour leur compte ou par commission, sans

déroger² à leur noblesse.

2. Voulons et entendons que les nobles qui feront le commerce en gros continuent de précéder en toutes les assemblées générales et particulières les autres négociants et jouissent des mêmes exemptions et privilèges attribués à leur noblesse dont ils jouissaient avant que faire le commerce. [...]

4. Seront censés et réputés marchands et négociants en gros tous ceux qui feront leur commerce en magasin, vendant leurs marchandises par balles, caisses ou pièces entières, et qui n'auront point de boutiques ouvertes ni aucun étalage et enseigne à leurs portes et maisons.

Louis XIV, Édît permettant aux nobles de faire le commerce sans déroger, 1701.

1. Être compatible. 2. Perdre la noblesse par l'exercice d'activités jugées « ignobles », comme le travail manuel.

4 Un corsaire anobli

Jean Bart (1650-1702) est un marin de Dunkerque devenu corsaire, puis officier de la Marine royale.

Comme il n'y a pas de moyen plus assuré pour entretenir l'émulation dans le cœur des officiers qui sont employés à notre service, et pour les exciter à faire des actions éclatantes, que de récompenser ceux qui se sont signalés dans les commandements que nous leur avons confiés, et de les distinguer par des marques glorieuses qui puissent passer à leur postérité, nous avons par ces considérations puissantes accordé des lettres de noblesse à ceux de nos officiers qui se

sont rendus les plus recommandables ; mais de tous les officiers qui ont mérité cet honneur, nous n'en trouvons pas qui se soit rendu plus digne que notre cher et bien aimé Jean Bart, chevalier de notre ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de marine, commandant actuellement une escadre de nos vaisseaux de guerre, tant par l'ancienneté de ses services que par la qualité de ses actions et de ses blessures [...]. À ces causes [...], nous avons anobli et anoblissons par ces présentes, signées de notre main, ledit sieur Jean Bart, ensemble ses enfants, postérité et lignée, tant mâles que femelles nés et à naître en légitime mariage, que nous avons décoré et décorons du titre et qualité de gentilhomme. Voulons et nous plaît qu'ils [...] puissent jouir de tous les honneurs, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, exemptions et immunités dont jouissent les autres gentilshommes de notre royaume, comme s'ils étaient d'ancienne et noble race [...].

Louis XIV, *Lettres d'anoblissement en faveur de Jean Bart*, 1694.

Imaginez un plan d'argumentation a partir de ce sujet:

Les limites (infranchissables) de mobilité sociale et le mécontentement au sein de la "société d'ordre" avant la Révolution.

Vous disposez des documents ci-dessus e des pages de corus à cet adresse:
<https://coaxant.altervista.org/storia.quarta/oridni.pdf>